



Malfaçons suite ravalement de façade

Par Adeka81

Bonjour,

Nous sommes en litige avec une société qui a fait le ravalement de la façade de notre maison. Il y a de nombreuses malfaçons (fissures, manque de joints de dilatation, etc.). Nous avons réussi à obtenir de leur part un courrier en recommandé dans lequel ils reconnaissent les malfaçons puis un autre courrier en recommandé dans lequel ils s'engageaient à refaire les travaux avant le 30/09/23. A ce jour, les travaux n'ont pas été faits. Nous avons essayé de faire appel à leur assurance décennale qui a clos le dossier car il n'y a pas atteinte à l'étanchéité des murs, pas d'infiltrations.

Quels sont nos recours pour que les travaux puissent être réalisés afin de réparer toutes les malfaçons ?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement.

Par chaber

bonjour

Effectivement la garantie décennale n'a pas à intervenir dans ce genre de litige

le lien officiel ci-dessous peut répondre à votre question

[url=https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Malfaçon]https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Malfaçon[/url]